

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-82-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS ET CERTAINES NORMES PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE H04-483 AFIN DE PERMETTRE LA POURSUITE DE LA PHASE 1 DU PROJET FAUBOURG 1792

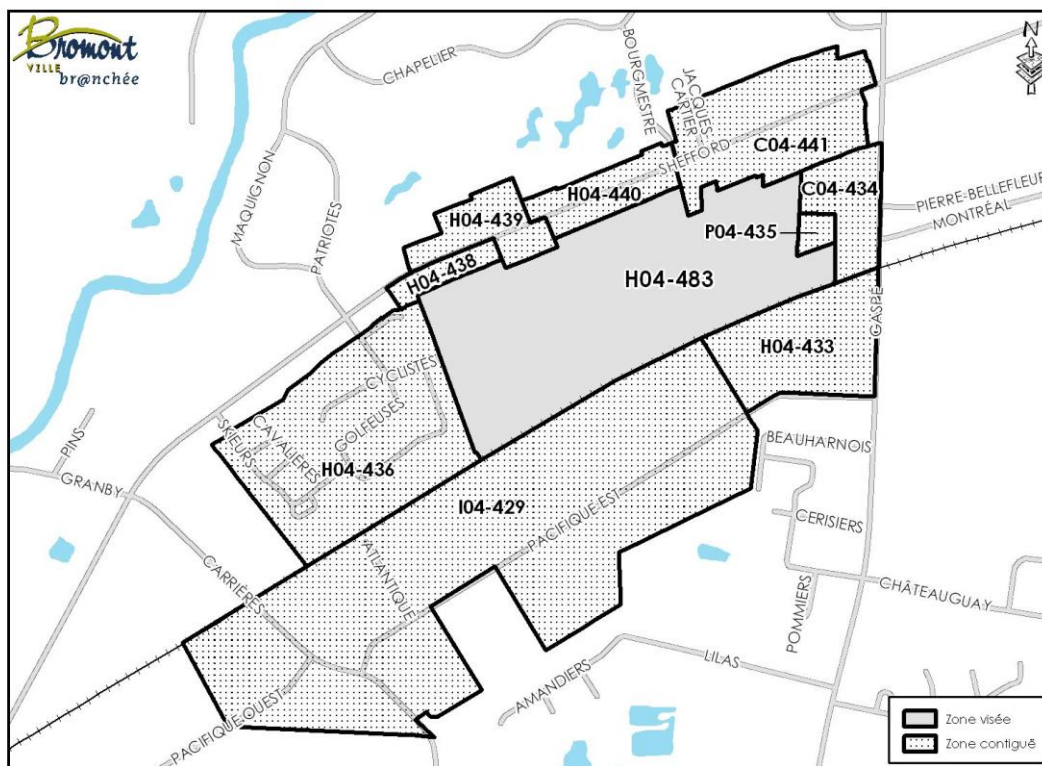
AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté un premier projet de règlement numéro 876-82-2015, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **lundi, le 11 janvier 2016, à 19h30**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

Que ce premier projet de règlement numéro 876-82-2015 vise à modifier la grille des spécifications applicable à la zone H04-483 et certaines normes particulières afin de permettre la poursuite de la phase 1 du projet de développement immobilier Faubourg 1792

Le plan ci-dessous illustre la zone visée H04-483 et les zones contiguës constituant le secteur concerné :



Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du Conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à

ce sujet. Ce premier projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie du premier projet de règlement numéro 876-82-2015 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Bromont, ce 16^e jour de décembre 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA